

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le 10 février 2026, au Pavillon Wilson, à 19 h et à laquelle sont présents :

Les membres du conseil madame Line Roussin, ainsi que messieurs Sébastien Daoust-Charest, François Décosse et David-Lee Amos, tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Absences motivées : Les conseillers messieurs Alexis Buisson et Patrick Delforge.

Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général et Madame Chantal Paquette, greffière qui prend note des délibérations.

**62-02-2026**

**Adoption. Premier projet de résolution. Demande d'un PPCMOI pour le 25, rue des Chutes (agrandissement résidentiel)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par le propriétaire du lot #1 687 150 du cadastre du Québec (25, rue des Chutes), situé dans la zone R-26, dans le cadre d'un projet d'agrandissement résidentiel en cour arrière visant à autoriser l'élément suivant :

- a) Autoriser un agrandissement résidentiel d'une superficie de 41 mètres carrés sur pieux, pilotis ou radier au lieu de 30 mètres carrés

**CONSIDÉRANT QUE** le projet proposé est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no URB-406;

**CONSIDÉRANT** le conseil municipal a approuvé la demande de PPCMOI par sa résolution #61-02-2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs au Plan d'urbanisme de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères d'évaluation énoncés dans le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble #URB-406 ont été respectés;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par la conseillère Madame Line Roussin,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil accepte la recommandation du CCU et accorde la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) du lot 1 687 150 du cadastre du Québec (25, rue des Chutes) dans le cadre d'un projet d'agrandissement résidentiel en cour arrière, situé dans la zone R-26, visant à autoriser l'élément suivant :

- a) Autoriser un agrandissement résidentiel d'une superficie de 41 mètres carrés sur pieux, pilotis ou radier au lieu de 30 mètres carrés

**QUE;**

soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée de consultation publique requise afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet elle publie les avis requis;

**ET QU'**

Une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Le vote est demandé sur cette résolution :**

**POUR**

4

**CONTRE**

Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

Coteau-du-Lac, le 11 février 2026

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau, Mairesse

(s) Chantal Paquette

Chantal Paquette, greffière

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 11 février 2026**



**Chantal Paquette, greffière**